

Le 31 mars 2020

**Par courriel**

Madame Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Aménagement des Conditions de service et tarifs  
des distributeurs et du transporteur en lien avec  
la COVID-19**

Madame,

Afin de donner suite à votre lettre du 25 mars dernier, nous vous informons par la présente des mesures qui ont été prises par la Ville relativement à la COVID-19, soit :

**Informations reliées à la sécurité de notre réseau :**

- Mise en place de mesures sanitaires accrues sur les lieux de travail et dans les véhicules;
- Maintien à domicile en isolement préventif des équipes de monteur de ligne et des employés de soutien, afin d'éviter une contamination par d'autres employés;
- Arrêt de tous les travaux jugés non prioritaires ou essentiels;
- Interventions effectuées seulement pour les pannes ou les raccordements de clients;
- Télétravail pour les gestionnaires du service afin de limiter les risques de contamination.

Également, les gestionnaires se sont assurés d'avoir en main tout le matériel nécessaire à la continuité du service en prévision de possibles difficultés d'approvisionnement dans les prochains mois.

**Protection du public et de notre clientèle**

- Suspension de la collecte manuelle des lectures de compteurs par un employé;
- Fermeture de l'accès à nos bureaux et à nos installations pour tout le public et la clientèle;

- Accessibilité du service à la clientèle par téléphone et par courriel;
- Maintien d'une distance de deux mètres entre les employés et les clients lorsqu'une intervention urgente est requise.

### Mesures d'allègement

Depuis le 23 mars dernier, la Ville de Baie-Comeau applique les mêmes allègements qu'Hydro-Québec, soit la suspension des frais reliés aux retards de paiement et la suspension des interruptions de service pour non-paiement des factures d'électricité pour tous les abonnements, sauf pour ceux de grande puissance.

Ces mesures seront entérinées par le conseil municipal prochainement.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Me Annick Tremblay, greffière et  
directrice des affaires juridiques

/jl